Problème d'affichage ? Retrouvez ce mail en format PDF en PJ
Pour une lecture optimale, autoriser l'affichage des images

Snudi FO — FNEC FP

Info Flash

5 avril 2021

Merci à tous de transmettre ce message d'information aux AESH qui travaillent dans vos écoles !

Spécial AESH

8 avril : GREVE NATIONALE

Un vrai travail, un vrai statut, un vrai salaire ! Abandon des PIALs !

Rassemblement devant la DSDEN (Bd Charles Nedelec) à 11h00

Une audience a été demandée au DASEN

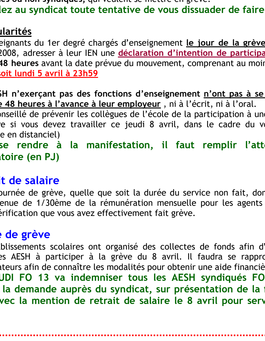

DROIT DE GRÈVE : un droit constitutionnel

Les AESH ont le droit de grève comme tous les travailleurs !

Un préavis de grève déposé par le syndicat national couvre tous les travailleurs, **syndiqués ou non syndiqués,** qui veulent se mettre en grève.

Signalez au syndicat toute tentative de vous dissuader de faire grève.

Particularités

Les enseignants du 1er degré chargés d'enseignement **le jour de la grève** doivent, depuis 2008, adresser à leur IEN une **déclaration d'intention de participation à la grève**, **48 heures** avant la date prévue du mouvement, comprenant au moins un jour ouvré, **soit lundi 5 avril à 23h59**

Les AESH n'exerçant pas des fonctions d'enseignement n'ont pas à se déclarer gréviste 48 heures à l'avance à leur employeur , ni à l'écrit, ni à l'oral.
Il est conseillé de prévenir les collègues de l'école de la participation à une journée de grève si vous devez travailler ce jeudi 8 avril, dans le cadre du volontariat (semaine en distanciel)
Pour se rendre à la manifestation, il faut remplir l'attestation dérogatoire (en PJ)

Retrait de salaire

Toute journée de grève, quelle que soit la durée du service non fait, donne lieu à une retenue de 1/30ème de la rémunération mensuelle pour les agents de l'État après vérification que vous avez effectivement fait grève.

Caisse de grève

Des établissements scolaires ont organisé des collectes de fonds afin d'aider les collègues AESH à participer à la grève du 8 avril. Il faudra se rapprocher des organisateurs afin de connaître les modalités pour obtenir une aide financière.
Le SNUDI FO 13 va indemniser tous les AESH syndiqués FO qui en feront la demande auprès du syndicat, sur présentation de la fiche de paie avec la mention de retrait de salaire le 8 avril pour service non fait.

Communiqué de presse
Paris, le 11 mars 2021

AESH : contre la précarité, contre les PIAL, en grève le 8 avril !

En réponse à l'obstination du ministre qui refuse de s'engager vers une amélioration des conditions d'emploi des AESH et en réponse à la dégradation de leur mission depuis la création des PIAL, les organisations CGT éduc'action, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SNCL-FAEN, SUD éducation appellent les personnels à la grève le 8 avril.

Le ministre répète que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap est une priorité de son ministère. Pourtant, il fait le choix de maintenir dans la précarité les 110 000 AESH qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de la scolarité de ces élèves.
Malgré la promesse faite il y a un an d'engager un chantier sur le temps de travail et la rémunération, les AESH continuent de subir des temps de travail incomplets, pour 24 heures de travail hebdomadaires, soit 60% en moyenne, pour un salaire net de 760 euros par mois. Donc en-deçà du seuil de pauvreté !

À défaut d'un cadre d'emploi reconnaissant leurs missions, ils et elles sont condamné-e-s à exercer sous contrat, sans pouvoir accéder à un statut leur assurant une garantie d'emploi, de carrière et de formation. On est encore loin d'un véritable métier.

La mise en place des PIAL a considérablement dégradé leurs conditions de travail, puisque les AESH sont désormais appelé-e-s à intervenir dans plusieurs écoles ou établissements scolaires, à multiplier les accompagnements d'élèves. Ces services partagés demandant plus d'adaptabilité et de flexibilité, nuisent à la qualité de l'accompagnement, conduisant à du saupoudrage. Il s'agit surtout d'augmenter le nombre d'élèves accompagné-e-s en conservant le même nombre de personnels !

Un système perdant pour tous : AESH, élèves, enseignant-e-s et la réussite du service public d'éducation !

Nos organisations syndicales ont alerté l'administration de la situation alarmante des AESH à tous les échelons. L'exaspération, le sentiment d'abandon et la souffrance s'expriment partout et se traduisent par des mobilisations très suivies dans les départements, en particulier depuis la mise en œuvre des PIAL.

Pour nos organisations, il y a urgence à :
-engager une revalorisation des salaires et la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail ;
-l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens
-créer un véritable statut de la Fonction Publique pour reconnaître le métier d'AESH
-recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagnés à hauteur des besoins

Le sort réservé aux AESH est le symbole d'une politique de paupérisation qui touche l'ensemble des personnels depuis 10 ans.

Les syndicats CGT éduc'action, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SNCL-FAEN, SUD éducation :
-soutiennent tous les rassemblements appelés dans les départements le 24 mars ;
-appellent tous les personnels AESH à faire entendre leurs revendications à l'occasion d'une journée de grève nationale le jeudi 8 avril ;
-appellent tous les personnels de l'Éducation nationale à se joindre à cette mobilisation, à participer à cette grève au côté des AESH pour faire valoir l'ensemble des revendications en défense des postes, des statuts, des salaires en direction des IA-DASEN, des rectorats et du ministère.

L'intersyndicale appelle à la tenue d'intersyndicales locales pour préparer et réussir la grève du jeudi 8 avril.

Le jeudi 8 avril, soyons nombreuses et nombreux en grève, dans les manifestations et les rassemblements et en Assemblées Générales pour construire les suites de la mobilisation !

Pour un vrai statut, pour l'abandon des PIAL, toutes et tous devant les DSDEN, les rectorats et le ministère, en grève !

La satisfaction des revendications des AESH serait un point d'appui pour tous les personnels !

Dans les Bouches-du-Rhône : RASSEMBLEMENT à 11 heures Devant la DSDEN

Des questions ? Des problèmes ?
FO peut vous aider et vous conseiller !

Vous ne recevez pas encore nos mails ? *Cliquez sur l'image !*

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE

Consultez notre page spéciale AESH sur notre site internet
Infos et guide pratiques, conseils…

Vos délégués FO « AESH »

Luc SALAVILLE : 06.61.14.39.19
Cécile BOULAY : 06.82.19.19.33
contact@snudifo13.org

PLUS QUE JAMAIS, POUR VOUS PROTEGER

SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Bulletin d'adhésion AESH à télécharger >>ICI<<

Pour les nouveaux adhérents AESH, la carte annuelle est de 42 euros, payable en autant de mois restants en 2021.
Dès janvier 2022, vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier d'un crédit d'impôts sur votre déclaration de revenus 2021.

SNUDI FORCE OUVRIERE 13
Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône — www.snudifo13.org
Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille cedex 01
Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13
Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org